

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Collectif NEMO



NOUVELLE LOCALISATION DES PARCS ÉOLIENS AU LARGE D' OLÉRON : UN ÉCOCIDE ANNONCÉ, LA DÉMOCRATIE BAFOUÉE !

Ainsi une fois de plus, l'État cède aux seuls intérêts des industriels, en s'affranchissant des enjeux écologiques et socio-économiques défendus massivement et ardemment par les participants au débat public. **Remontées et préconisations du débat public dont l'Etat n'a absolument pas tenu compte**, la sortie de Parc Naturel Marin étant simplement la correction d'une aberration dont l'Etat craignait les conséquences juridiques.

1- UNE LOCALISATION ENCORE EN ZONE NATURA 2000, SUR UNE VOIE MIGRATOIRE INTERCONTINENTALE, UNE ZONE DE PÊCHE !

Après le parc initial de 80 à 120 km² envisagé en 2016, abandonné pour celui de 300 km² en 2017, c'est au tour du parc projeté et cadré par le dernier débat public, étendu en décembre 2021 à 743 km², d'être abandonné aujourd'hui par l'État. Preuve s'il en était besoin de ses attermoissements !

La décision de l'Etat publiée au Journal Officiel du 29 juillet 2022 sous la signature du Ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, entérine une zone de 180 km² pour une tranche de 1 GW, d'éoliennes posées, à laquelle se rajoutera ultérieurement une 2ème zone de 250 km² pour 1 GW supplémentaire...

UNE ZONE INDUSTRIELLE QUI SERA LA PLUS GRANDE D'EUROPE

Annonciatrice probable de l'installation d'autres GW pour rentabiliser le coût des raccordements (sources RTE). Telle que le prévoit clairement la cartographie de l'État sur environ 3000 km² ...

Tout ceci consécutivement au débat public sur le projet éolien Sud-Atlantique au large d'Oléron qui s'est déroulé du 30 septembre 2021 au 28 février 2022, prouvant une fois de plus que les citoyens, les élus, les socio-professionnels qui ont rejeté très majoritairement les localisations en Zones Natura 2000 n'ont pas été entendus.

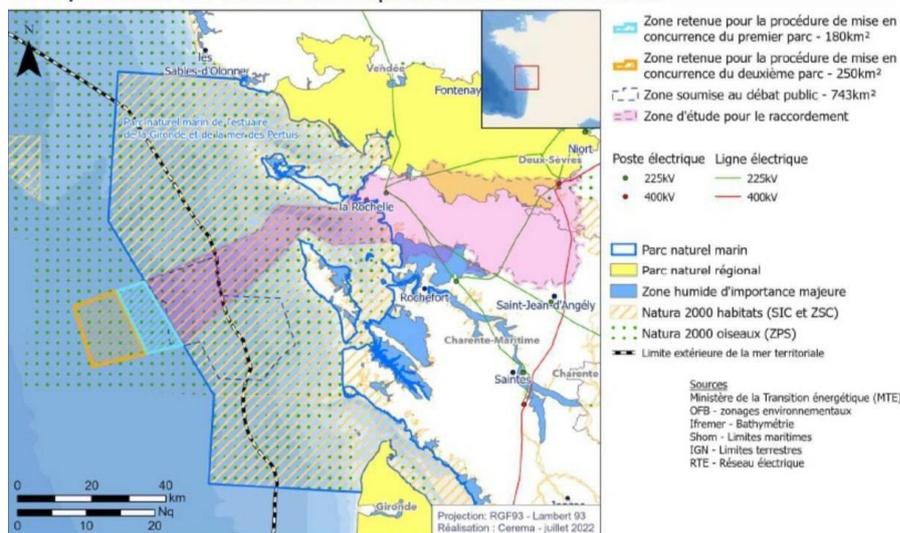
D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE A UNE AUTRE AIRE MARINE PROTÉGÉE ...L'ÉTAT SACRIFIE TOUJOURS LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Limitrophe de la zone de 743 km² proposée au débat public. l'État corrige une aberration en quittant l'Aire Marine Protégée du Parc Naturel Marin, pour installer ses projets toujours en Aire Marine Protégée, une Zone Natura 2000 de la Directive OISEAUX sur une voie migratoire intercontinentale entre l'Afrique, l'Europe de nord et l'Amérique du nord, fréquentée par des millions d'oiseaux, de chauve-souris ...

En terme d'enjeux écologiques, cette localisation impactera directement les écosystèmes marins (les fonds marins, la colonne d'eau entre la fond et la surface de la mer, enfin la colonne d'air au-dessus de la surface), les couloirs migratoires traversant ces milieux (trames bleues, marines), et leurs biodiversités associées, lors des phases de construction, d'exploitation et de démantèlement des éoliennes.

Les participants au débat public, mais aussi les experts intervenants, se sont largement mobilisés dans un rejet massif remarqué et décrit par les membres de la commission du débat public, pour éviter ces Aires Marines Protégées qu'elles soient Parc Naturel Marin ou Zone Natura 2000.

Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



Ainsi l'entêtement fautif de l'État et des industriels qui ont choisi les lieux d'implantation à enjeux écologiques forts, est-il incompréhensible.

ET NE PREND TOUJOURS PAS EN COMPTE LA BEAUTÉ DE NOS PAYSAGES MARINS SI IMPORTANT POUR LE TOURISME

Et que l'on ne nous dise pas que l'on a repoussé le projet au large, même implantées à 35 kms et plus du littoral, les 2/3 de ces éoliennes de 260 mètres de haut resteront bien visibles, au vu de leur nombre et leurs dimensions !

2- ET ENCORE UN CHOIX DE L'ÉTAT SANS CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS, ÉLUS, SOCIO-PROFESSIONNELS ...RIEN NE CHANGE !

Rappelons que la nouvelle localisation n'a pas fait l'objet du débat public passé qui s'est évidemment consacré comme l'obligeait le cadre fixé par l'Etat à la zone de 743 km² du débat public.

A nouvelle zone, nouveau débat public ? Pour une consultation légitime et souhaitable des pêcheurs, des élus, des socio-professionnels, des citoyens ? En appliquant la convention internationale d'Aarhus que la France a ratifiée ?

3- ET ENCORE UN CHOIX SANS ÉTUDES SUR LES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES PROJETS !

Tout le long du débat public, les participants ont martelé qu'on les interrogeait sur des projets sans qu'ils en connaissent les conséquences environnementales, socio-économiques et énergétiques. La suppression de zones de pêche faisant vivre 10 000 emplois ne doit-elle pas faire l'objet de planifications concertées avec les pêcheurs sur les conséquences économiques et leurs indemnités d'un tel projet ? Un jeune pêcheur qui investit durablement dans un bateau ne doit-il pas être au courant de ces projets très en amont de leur réalisation ?

Ce type d'activités privatisant la mer et leurs conséquences seront-ils planifiés sur les façades maritimes en tenant compte de l'environnement marin et des autres activités préexistantes, des impacts cumulés de tous les facteurs altérant le bon état écologique des eaux marines, comme l'oblige la Directive européenne Programmation des activités et comme l'annonce l'État depuis des années ? Et que dire des coûts économiques incontrôlés et incontrôlables de ces projets industriels titanesques dans le contexte international actuel ! Ils creusent un peu plus profond encore le sillon de l'incurie des gouvernements successifs en matière de politique énergétique. Cette décision fait ressentir aux populations, avec encore plus d'acuité, le déficit de débat public et de transparence sur les choix énergétiques nationaux et l'absence de politique claire et volontariste de sobriété s'inscrivant dans la durée.

EN CONCLUSION,

les mêmes causes produisant les mêmes effets, le collectif NEMO est fermement opposé à cette localisation dévastatrice...

L'État drapé dans ses certitudes et sa solitude n'apprend pas de ses échecs, de ses insuffisances, de ses expériences. **Il n'entend pas les citoyens.**

Ce dossier ouvert il y a 7 ans en est un parfait exemple. Alors qu'on sort à peine d'un débat public **où massivement les citoyens, les acteurs ont participé en exprimant très majoritairement leur opposition.** L'État a réitéré ses erreurs, ne retient du débat que ce qui l'arrange, scénarios d'ateliers ludiques plutôt que les cahiers d'acteurs, et **privé encore le passage en force.**

Et ce n'est pas la faute du public, des acteurs locaux, des collectivités que l'État n'entend pas. Ce dossier très mal parti, se poursuit hélas dans la même veine. **La confiance dans l'État s'est hélas dégradée un peu plus.**

Elle nourrira les contentieux inévitables ... que l'on pressent. Et altère la crédibilité de l'État dans la prise en compte des enjeux écologiques et climatiques. **Alors que la communauté scientifique rappelle que la bonne santé des écosystèmes et de leur biodiversité associée fait partie des solutions pour lutter contre les désordres climatiques engendrés par les activités humaines telles qu'elles se passent aujourd'hui.**

Le collectif NEMO est plus déterminé que jamais à s'opposer à ces projets néfastes pour notre belle **Charente-Maritime !** Retrouvez toute son argumentation dans le recueil des Lettres de NEMO sur le site eolien-oleron.fr.

Le collectif NEMO, le 31 juillet 2022.

Contact : 06 07 31 72 82 – nemo@eolien-oleron.fr